

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16.10.2025

La commune a été dotée par le Souvenir Français de deux drapeaux destinés aux enfants du Conseil Municipal des Enfants et à ceux de l'école de la Genetière. Avant d'entamer la séance du conseil municipal, Mme Le Maire procède à la cérémonie de remise des drapeaux au CME, en présence des élus, de M. Fohlen-Weill Administrateur national et Délégué général des Yvelines du Souvenir Français, de M. Hocquet Délégué Général Adjoint des Yvelines et Président du Comité de Beynes du Souvenir Français et de M. Turrel président des anciens combattants et déportés de Sonchamp. Madame le Maire remercie le Souvenir Français pour cette dotation et Richard Naze pour son engagement auprès du CME. Les enfants présents sont très impliqués dans leur rôle. Le drapeau de l'école sera remis le 7 novembre à madame la Directrice devant les enfants.

Délib 2025.10/01 Approbation du procès-verbal de la séance 18.09.2025

Considérant les modifications demandées par Antoine LOPEZ Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le procès-verbal du 18.09.2025 rédigé par Richard Naze secrétaire de séance

Délib 2025.10/02 Délibération concernant les jours de fermeture du centre de loisirs

Actuellement pour l'été, le centre de loisir est fermé les semaines 31,32,33, suite à des concertations avec le personnel qui souhaitait réduire le volume horaire de travail sur l'entièreté du mois de juillet.

Cette année, la maison de l'enfance a réouvert le 16 août et les enfants étaient très peu nombreux

Le personnel du centre de loisirs demande à décaler d'une semaine la réouverture du centre afin d'avoir des effectifs un peu plus importants.

Le Conseil Municipal, **Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité** de fermer les semaines 32, 33 et 34 à partir de l'été 2026 **DIT** qu'une information sera faite aux parents

Délib 2025.10/03 Délibération concernant la possibilité aux enfants extérieurs à la commune et non scolarisés sur la commune de s'inscrire au centre de loisirs

L'année dernière, la municipalité a augmenté la capacité d'accueil du centre de loisirs pour répondre aux différentes demandes des familles. Cette année, il est constaté que les effectifs sont moins importants. Sur 40 places disponibles, la moitié reste vacante. Lors de sa création, le centre de loisirs prenait les enfants des communes extérieures. Puis dans l'attente des logements sociaux, le conseil municipal avait décidé de ne plus les accepter pour laisser la priorité aux Sonchampoises ou aux enfants scolarisés sur la commune. Mais, le Val de Briquesart, a pris du retard, et le centre de loisirs est insuffisamment rempli.

Aussi, le personnel demande au conseil municipal de bien vouloir étudier la possibilité d'ouvrir à nouveau aux enfants extérieurs.

Ce point sera débattu au prochain conseil municipal car après étude, le logiciel d'inscription et de tarification pourrait poser un problème. Il est préférable de statuer lorsque ces éléments seront au complet.

Une réflexion sera menée pour ne pas léser les Sonchampoises tout en autorisant un quota pour les extérieurs.

Délib 2025.10/04 Présentation du rapport du SEASY

Madame Le Maire laisse la parole à Antoine LOPEZ

Le SEASY a la compétence de l'eau potable et/ou l'assainissement sur 20 communes réparties sur 3 départements (Yvelines, Essonne et Eure et Loir). Le service public d'eau potable dessert 22 937 habitants au 31/12/2024 soit 10 345 abonnées dont 840 sur la commune de Sonchamp. Le linéaire de canalisation d'eau potable est de 363 km à entretenir ou renouveler sur l'ensemble du réseau distribué par le SEASY. Le prix au 01/01/2024 était de 1.73 € / m3 et est passé à 1.80 € / m3 au 01/01/2025 soit 2.91 € avec les taxes. Le total des recettes de vente de l'eau au 31/12/2024 est de 3 0050 998 sur la totalité du syndicat.

Pour l'assainissement collectif, le SEASY dessert 19 813 habitants au 31/12/2024. Soit 8 501 abonnés. Pour Sonchamp cela correspond à 660 abonnés. Le total des volumes facturés aux abonnés concernant l'eau usée est de 838 794 m3 sur tout le réseau avec 154.37 km de linéaire de collecte total. Le total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 est de 2 612 628.90 €. Le prix était de 2.30 € /m3 au 01/01/2024 et est passé à 2.40 € / m3 au 01/01/2025 soit 2.95 €/m3 avec les taxes.

Les factures impayées représentent 70 000 euros environ soit 2.5% du total. C'est le service de gestion comptable de Rambouillet gère le recouvrement. Les rapports sont consultables en mairie.

Délib 2025.10/05 Délibération concernant les conditions de participations au repas du 11 novembre 2025 et au voyage des seniors 2026

Point annulé car déjà voté en mai 2025.

Délib 2025.10/06	Délibération concernant les amendes de police
------------------	---

Un dossier de subvention a été présenté au Département pour la sécurisation des places de stationnement de la rue André Thome et le marquage des passages piétons. La commune a reçu un avis défavorable concernant le marquage des passages piétons avec lumières LED car ce n'est pas autorisé. Aussi, la subvention n'a été accordée que sur une partie du dossier : la sécurisation des places de stationnement.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A la majorité (2 absentions, 2 contre) DÉCIDE de solliciter du Conseil Départemental, pour l'année 2025, une subvention pour des travaux de sécurité routière de la rue André Thome concernant le stationnement et sur toute la commune pour le seul marquage des passages piétons.

PRECISE que le coût total des travaux est estimé à 3 821 € HT

AUTORISE Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à la demande de subvention à hauteur de 1 299.20 € pour les amendes de police **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge, sur ses fonds propres soit 2 521.80 € sur le montant HT.

	Questions diverses
--	--------------------

Voirie/ terrains :

- Le curage des fossés a repris après un arrêt d'environ 1 semaine.
- Sur la route de la Butte des Bordes et du Coin du Bois des ralentisseurs de type coussins berlinois en enrobé, ont été installés pour ralentir la circulation. Un boitage avait été fait en amont aux riverains. Le passage des tracteurs a été pris en compte.

Evènements :

- Un Flyer sur les bons comportements de la prévention routière pourrait être communiqué aux usagers

Bâtiments :

- Passage à l'éclairage led à la mairie et à l'école
- Sécurisation de la mairie : une nouvelle alarme a été installée ainsi qu'un visiophone
- Les cloches et horloge de l'église sont de nouveau en panne. Un devis a été reçu. Mais le coût onéreux nous oblige à en demander un autre. Le matériel est vétuste.
- Eglise : le marché de travaux de consolidation du clocher est en cours, l'agence Ingenier'y sélectionne les candidats.
- Des devis de dépiégeonnisation du clocher ont été reçus

Divers :

- Le fonds de concours de la CART va être demandé. Il est attribuable sur de l'investissement. Nous avons retenu 4 secteurs : les bâtiments, la sécurité, la voirie et l'aménagement du terrain rue du Gué.
- L'EPIFIF avait un projet conjoint avec la commune sur une ferme dans le bourg. La vente n'a pas eu lieu, mais la convention court pour 3 ans donc le dossier reste ouvert.
- L'opérateur FREE a été reçu en mairie. Un Permis de Construire avait été déposé en 2018 pour une installation dans le clocher, mais, aucun travaux n'a été réalisé depuis. Un droit d'entrée et des loyers ont été payés. Depuis l'incendie de Notre Dame, la réglementation a changé et les opérateurs ne peuvent plus s'installer dans les églises. FREE demande un remboursement d'une partie du loyer. La mairie s'oppose à cela car la commune n'est pas responsable du retard de leur installation ni du changement de réglementation. Un Permis de Construire a été déposé pour l'installation de l'antenne sur une parcelle privée, dans la descente de la Butte des Bordes, ce qui a été refusé par l'ABF. Ils ont proposé d'autres terrains communaux mais il y a des contraintes sur chaque zone : proximité de la crèche, de l'école, problématique des bois, et cône de vue à respecter.
- CCAS : participation à octobre rose : le 4 octobre. Mardi dernier atelier de cuisine. Repas du 11 novembre traditionnel pour les plus de 70 ans. Décision d'offrir des boîtes de chocolat aux personnes de plus de 70 ans et colis pour les plus de 70 ans non imposables. Le CCAS va acheter des tables forestières, des bancs et des panneaux de jeux pour la commune